

# Débat d'orientations budgétaires pour 2021

Conseil du 2 mars 2021

# L'environnement financier des collectivités

# La construction du budget 2021 s'inscrit dans un contexte économique et financier très incertain

- **Une récession économique sans précédent**

- Pour 2020, estimation d'une baisse de -9 à -10 % du PIB
- Pour 2021, très forte incertitude sur le niveau de la reprise

PIB - € constants	2020	2021	2022	2023	2024
Commission Européenne - juillet 2020	-10,6%	7,6%			
Consensus des banques - juillet 2020	-9,7%	6,2%	2,5%		
Banque de France - septembre 2020	-8,7%	7,4%	3,0%		
OCDE - septembre 2020	-9,5%	5,8%			
Gouvernement - septembre 2020	-10,0%	8,0%	3,5%	2,0%	1,4%
FMI - Octobre 2020	-9,8%	6,0%	2,9%	2,3%	1,9%

- **En contrecoup de la crise, une diminution importante des produits de fiscalité économique à venir en 2021 et 2022**

- Baisse d'activité => baisse de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), incertitude sur la temporalité (2021/2023) et l'ampleur de l'ajustement
- Incertitude sur l'évolution de la fiscalité foncière des entreprises (TF/CFE), possible tassement dès 2021

- **Une évolution substantielle du panier de ressources fiscales de la CACP en 2021**

- Evolution du panier de recettes fiscales suite à la suppression de la taxe d'habitation (baisse autonomie fiscale)
- Baisse des « impôts de production » mais compensation de la perte de recette fiscale
- Passage du statut de bénéficiaire à contributeur au FPIC à compter de 2021

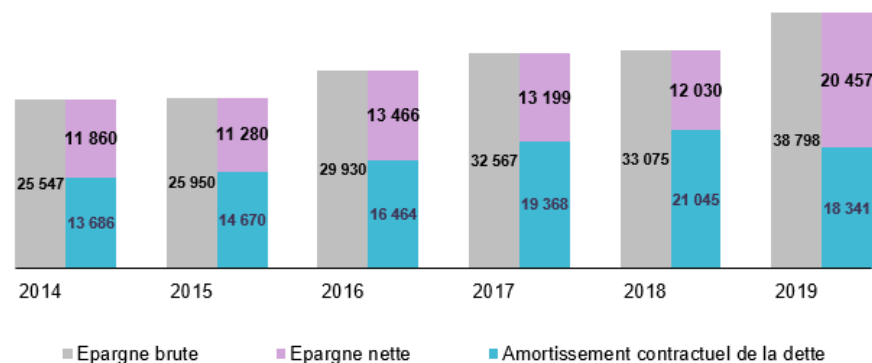
- **Les modalités de participation de l'Etat aux projets du territoire dans le cadre du Plan de relance demeurent à ce jour incertaines**

# La situation financière de la CACP : état des lieux et perspectives

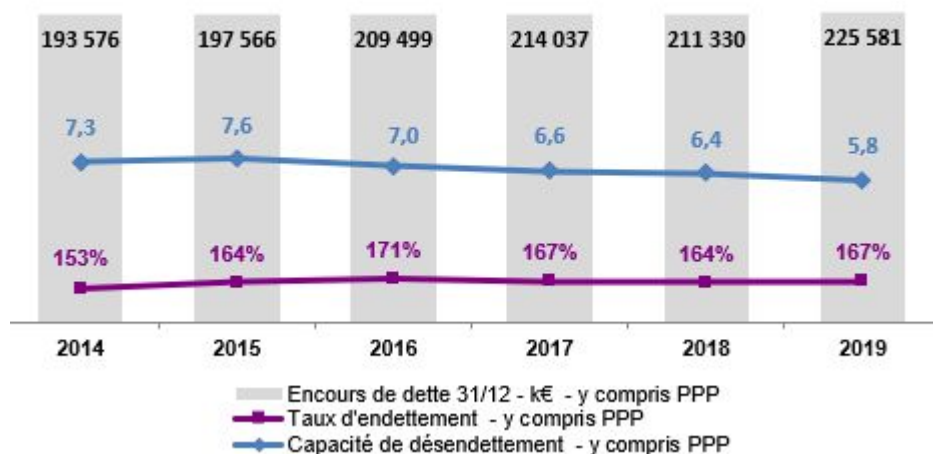
# La CACP présentait une situation financière saine à fin 2019

## Une épargne brute largement maintenue au-dessus de 20% (Pacte financier 2016/2020)

- Une progression de l'épargne brute portée par une hausse des recettes (hausse de taux TH/TF en 2016 et dynamique de la fiscalité économique) et par la maîtrise des dépenses
- Un taux d'autofinancement porté à 25 % hors exceptionnel



## Evolution de l'endettement



## Un niveau d'endettement maîtrisé et soutenable

- Le niveau d'endettement reste élevé (compte tenu du niveau historique de l'encours et de sa progression sur le mandat) mais la CACP dégage une épargne cohérente avec son remboursement, permettant ainsi d'améliorer la soutenabilité de sa dette.
- Malgré des investissements importants, la CACP a ainsi pu reconstituer son épargne nette sur la période et baissé sa capacité de désendettement (de 7,3 ans à 5,8 ans).

# La CACP a pu maintenir des fondamentaux financiers solides en 2020 (résultats provisoires)

---

(Sous réserve des dernières écritures comptables et des rapprochements entre le CA et le compte de gestion du comptable)

- **Maintien d'un niveau d'épargne brute proche de 25 %**
  - Baisse limitée des recettes de fonctionnement de la CACP (131 M€ soit -3,3 % par rapport à 2019) :
    - +2 % de recettes de fiscalité (car basées sur la situation 2019 des entreprises) ;
    - FPIC stabilisé en valeur ;
    - Baisse ponctuelle des recettes non tarifaires – entrées dans les piscines, redevances et loyers de ses immeubles, etc.
  - Dépenses de fonctionnement estimées à 98,6 M€ soit +1,2 % par rapport à 2019
    - Dont +1,3 M€ de subventions par rapport à 2019 (soutien aux partenaires de l'Agglomération, plan de soutien aux entreprises)
    - Stabilisation des autres dépenses courantes (y compris liées à la crise) et de personnel
- **Une exécution 2020 du PPI de 56 M€ (soit 237 M€ à fin 2020 – 66 %)**
- **Encours de dette de 228 M€ à fin 2020 (198 M€ hors PPP) pour une capacité de désendettement de 7 ans**

## La prospective financière à horizon 2026 intègre les effets de la nette dégradation des recettes fiscales économiques liée à la crise

---

- **Une évolution des recettes marquée par le contrecoup direct de la crise**
  - Baisse CFE/TF des entreprises en 2021 / 2022 (-3 % et -2 % par an, respectivement)
  - Baisse du produit de CVAE à horizon 2022 (-25%) avant reprise en 2023
  - Intégration de la fin de la recette FPIC en 2021 et du passage au statut de contributeur net à compter de 2022
- **Une progression des dépenses estimée à hauteur de +0,8 % par an, permettant de maintenir un niveau d'épargne brute du territoire supérieur à 20 % sur la mandature**
- **A niveau d'emprunt globalement stabilisé à fin de mandat, et sans dégradation des capacités de désendettement de la collectivité, un volume d'investissement sur 2021-2026 de 264 M€, soit 44 M€ par an (contre 46 M€ sur 2016-2020).**

# Les orientations budgétaires proposées pour 2021



# Enclencher la dynamique de la nouvelle mandature dans un cadre financier contraint

- **Le maintien d'un haut niveau d'autofinancement implique la poursuite d'un engagement sur une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement**
  - Evolution limitée des dépenses courantes de l'administration : 28 M€ (chapitre 011)
  - Maîtrise de la progression de la masse salariale : progression limitée à +2,5 % (30,9 M€)
  - Poursuite des efforts de rationalisation, sans dégradation de la qualité du service public rendu
- **Nonobstant ce cadre financier contraint, lancer la nouvelle dynamique et initier de premiers chantiers, avec des enveloppes dédiées notamment à la transition écologique**
- **Poursuite de la mutualisation des services communautaires et communaux (services informatiques...), dès lors qu'elles sont compensées et neutres sur les équilibres financiers de la CACP**
- **Accompagner les partenaires dans un contexte de sortie de crise**
  - Budget 2020 réorienté pour répondre au contexte de crise (1,5 M€ pour répondre aux difficultés exceptionnelles de certaines structures – Ile de loisirs, associations locales, Office de tourisme...)
  - Pour 2021, maintien des niveaux de subventions pluriannuels et enveloppe destinée à répondre aux situations justifiant une aide exceptionnelle
  - Financement d'opérations ponctuelles d'importance dans les domaines culturels et sportifs : Carmen Street, Notorious Games...

# Assurer la continuité des investissements inscrits au PPI 2016-2021 et répondre au besoin de rénovation du patrimoine communautaire

- **Assurer le financement des opérations inscrites au PPI 2016-2021**
  - Equipements livrés en 2021, communautaires (Bassin nordique, halle des Maradas, ...) et communaux (GS Linandes « Doux Epis », GS Bas Noyer, pôle Tennis de Pontoise...)
  - Financement des opérations dont la livraison sera postérieure à 2021 : Pôle Gare Préfecture, Forum, Ecole nationale d'arts de Cergy-Pontoise, LCR Debussy (Jouy-le-Moutier), Crèche Bossut (Pontoise), Equipement petite enfance (Vauréal)...;
  - Abondement complémentaire aux fonds de soutien aux entreprises du territoire ;
  - Crédits d'étude (Habitat, solidarités, schéma de santé intercommunal).
- **Répondre au besoin de rénovation et d'entretien du patrimoine communautaire, dans une logique de transition écologique du territoire**
  - Rénovation énergétique des bâtiments de la CACP (piscines notamment)
  - Entretien du patrimoine non bâti (espaces verts et voirie communautaire) : répondre à une demande d'amélioration de qualité de service et participer à l'attractivité du territoire.
- **PPI 2016-2021 stabilisé à hauteur de 340 M€ environ, soit une annuité 2021 de 80 M€ (BP)**
- **Ratio cofinancements / dépenses d'investissement hors dette de 20 %**
- **Emprunt d'équilibre de l'ordre de 43 M€, soit le montant inscrit au BP 2020**

# Garantir la poursuite des grands services publics suivis dans les budgets annexes

---

- **Aménagement**

- Flux financiers liés aux opérations en ZAC : traduction des CRACL 2019 adoptés par le CC en décembre 2020 ;
- Actualisation en cours d'année pour tenir compte des CRACL 2020

- **Turbine**

- Montée en charge du taux d'occupation des 3 sites (70 % contre 57 % initialement envisagés en N+2 au lancement du projet)
- Subvention d'équilibre du budget principal en baisse (estimation 2021 : 314 k€ soit -14 % / budget 2020)

- **Eau potable, Assainissement**

- Redevances 2021 stabilisées au montant 2020 (délibération CC de décembre 2020)

- **Déchets TEOM et REOM**

- Couverture des charges liées aux marchés de collecte et à la DSP Traitement des déchets
- Taux moyen de TEOM 2021 de 8,08 %, progression des taux sur les territoires de 4 communes